

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [genevieve cauchy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/27a2b735b0302b66f6f1acd1>

Date d'obtention : 2024-10-25 17:31:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

c'est une méthode qui vise à uniformiser nos interventions auprès de jeunes en situation de sextage. Elle raccourcit grandement le temps consacré à ce type d'affaire et permet à la majorité des jeunes dans cette situation d'éviter des conséquences judiciaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

mes interventions seront guidées et uniformes envers chaque jeune participant dans cette situation que ce soit la victime, les témoins ou l'instigateur (sauf actes malveillants). La méthode SEXTO me permettra d'en apprendre davantage sur la situation, la nature et l'intention derrière la situation de sextage, sans influencer les réponses du jeune.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne jamais demander à voir les photos ou vidéos partagées. Confisquer tous les appareils électroniques dans lesquels nous avons un doute raisonnable de présence de photos ou vidéos à caractère sexuel afin d'éviter ou diminuer le partage de ceux-ci. Contacter le service de police affilié à mon école à la suite des questionnaires. Ne pas questionner un instigateur qui serait en récidive ou que l'on considère avoir agi de façon malveillante et tous de suite contacter le service de police affilié à mon école. Ne pas agir en mandataire de la police à la suite de mon intervention complétée avec la trousse SEXTO.